



Je loue Dieu de l'assurance qu'il me donne de votre convalescence
 que je le prie de confirmer. L'espérance que nous avions de vous
 voir ici étant fort retardée, les prières de M. nos Professeurs m'ob-
 ligent de vous interroger sur ce que le commis de Mons. Verheel
 leur a déclaré qu'il ne les payerait plus, jusqu'à ce que par l'autorité
 de Son Altissime les Receveurs soient obligés d'envoyer ici entre
 les mains du dit Verheel chacun sa portion du supplément ordonné pour ce
 payement. Car ils veulent que le dit M. Verheel l'argent recueillir,
 ce qu'il ne veut faire ayant d'autres affaires. Un mot de com-
 mandement au nom de son Altissime faict à ces Messieurs, apparaîtra tout
 cela. Il n'est question que du quant à moy. Notre Rénisseur a encore
 fait le fol ayant outrage de faire & de paroler en public un escholier.
 Le Conseil Académique le disgracie appelle l'a censuré, & fait faire
 satisfaction, & il a été 24 heures en prison. C'est un homme qui fait
 & a ce qu'on dit fait peu de chose en l'art d'escrime, & qui est fort
 insolent. Vos présences seraient ici nécessaires pour quelques jours, afin
 de voir ce à quoi il faut remédier. Je vous supplie me répondre sur
 le fait des gages afin que je puisse faire voir, que je vous en ai
 écrit. Je hais Mons. de Henri et empêche ailleurs, mais vous
 pourrez lez en communiquer. Vos escholiers, & notamment l'aîné emploient
 leur temps aux profit, & font honneur à l'eschola. Je vous baise très-
 humblement les mains, & vous prie me croire

Monsieur,
 De Bruxelles le 14 Juillet
 Hug. 37. 1643.

or de très-humble & très-
 affectueux, André Barret
 Mons. Contrat est en peine si vous avez
 reçus les 2 Tomes de lettres de Balzac qu'il vous a envoyés il y a long temps.



A Monsieur,

Monsieur de Zuylichem Con-
seiller et Secrétaire d'etat
de Son Altesse, & Curateur des
Béghes Huistre en Collég d'Orange.
A la Haye.